



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 FEVRIER 2015
Espace Léonard de Vinci
Rue Auguste Renoir
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

COMPTE-RENDU

Le 9 février 2015 à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Le Parisis se sont réunis à MONTIGNY-LES-CORMEILLES – Espace Léonard de Vinci – Rue Auguste Renoir, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 2 février 2015, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du code général des collectivités territoriales.

Etai^ent présents : Yannick BOËDEC, Président

Claude BODIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Philippe BENNAB, Maurice CHEVIGNY, Michel VALLADE, Jean-Christophe POULET, Francine OCCIS, vice-Présidents,
Charles SOUIED, François BERNIERI, Jean-Luc MAYENOBE, Christian LECLAIRE, Marie-Christine CAVECCHI, Catherine CHAPELLE, Daniel LEMOINE, Francis BALLAND, Gérard GILLET, Claudine THIRANOS, Monique MAVEL-MAQUENHEM, Nicole LANASPRE, Richard BOUSQUET, Alain LEMAIRE, Gilles GASSENBACH, Elisabeth HORNACEK, Jeanne CHARRIERES-GUIGNO, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Monique LAMOUREUX, Françoise NORDMANN, Emmanuel ELALOUF, Bruno DEVOIZE, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Nathalie BAUDOIN, Jean-Charles RAMBOUR, Jean-Claude CHEVRIER, Pascal VIDECOQ, Patricia LAPLANCHE, Philippe AUDEBERT, Gilbert AH-YU, Laetitia BOISSEAU, Régis GLUZMAN, Jean-Noël CARPENTIER, Pascal LAUGARO, Eric BOSC, Philippe BARAT, Isabelle VILLOT, Sandra TEIXEIRA, Jérôme THIERRY, Linda SADDOUK-BENALLA, Célia JACQUET-FOURNIER, Modeste MARQUES, Sandrine LE MOING, Antoine RAISSEGUIER, Clara PLARD
Conseillers Communautaires,

Etai^ent absents et représentés :

Florence PORTELLI par Laetitia BOISSEAU,
Jean VIRARD par Célia JACQUET-FOURNIER,
Francis DELATTRE par Marie-Christine CAVECCHI,
Eliane TAVAREZ par Yannick BOËDEC,
Françoise LAMAU par Bruno DEVOIZE,
Jean-Hubert MONTOUT par Monique MAVEL-MAQUENHEM,
Maryse GOURVENNEC par Philippe ROULEAU,
Véronique AVELINE par Gérard GILLET,
Olivier DALMONT par Antoine RAISSEGUIER (jusqu'à la question n°3),
Christelle MIQUET par Michel VALLADE,
Eva HINAUX-PAUTARD par Claude BODIN,

Etai^ent absents :

Yanick PATERNOTTE,
Laurence TROUZIER-EVEQUE,
Christophe DULOUD,

Assistait à la réunion :

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 45

Secrétaire de Séance :

Daniel LEMOINE,

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 56
Nombre de pouvoirs : 11 (jusqu'à la question n°3)
Nombre de votants : 67 (jusqu'à la question n°3)

1. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2014.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014 présenté par Yannick BOËDEC est soumis aux membres du conseil communautaire pour approbation.

Il est proposé au conseil communautaire d'**approuver** le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil communautaire, à l'unanimité, **Approuve** le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014.

2. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014

Maurice CHEVIGNY indique que suite aux lois Grenelle II et conformément à l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités générales, les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants sont soumis à la présentation d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable, qui doit donner lieu à une délibération du conseil communautaire, préalablement à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il précise que c'est le troisième rapport élaboré par la communauté d'agglomération Le Parisis. Ce rapport présente, dans une première partie, le bilan des actions conduites par la communauté d'agglomération au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité en matière de finances, de commandes publiques et de gouvernance.

Dans un deuxième chapitre, un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire en 2014 est établi, en lien avec les cinq finalités du développement durable, que sont :

- Lutter contre le changement climatique,
- Préserver la biodiversité des milieux et des ressources,
- Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les personnes,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Créer une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Le troisième et dernier chapitre du rapport s'intéresse aux conditions générales de gouvernance des actions de la communauté d'agglomération et de la mise en œuvre du développement durable. Il considère la manière dont la collectivité pilote, organise et évalue ses actions dans le champ du développement durable, en particulier en ce qui concerne les relations entre l'Agglomération et ses habitants et la mise en œuvre de la démocratie participative (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)).

Tout au long du rapport, les perspectives d'amélioration déjà en œuvre ou à initier sont exprimées au travers d'actions ciblées à réaliser au cours de l'année 2015 ou sur une échelle pluriannuelle.

Pour conclure, ce rapport souligne que la nouvelle mandature porte des politiques fortes en matière de transport, de développement économique, d'habitat et de valorisation du cadre de vie pour un développement durable du territoire et s'engage dans des démarches structurées et de démocratie participative.

Jean-Christophe POULET indique qu'à la page 19 du rapport, il est fait mention du projet d'aménagement de la plaine de Pierrelaye/Bessancourt, « labélisée Grand Paris ». Il regrette que ce point fasse l'objet que de quelques lignes. Cela est probablement dû au fait que les travaux n'avancent pas suffisamment. Il est nécessaire de faire avancer ce dossier.

Par ailleurs, il fait remarquer qu'il serait opportun de porter à la connaissance du public que les bassins des Grands Bains du Parisis sont réalisés en inox pour économiser l'eau.

De plus, il précise que les eaux de pluie sont récupérées et stockées pour permettre l'arrosage des plantations.

Il souligne l'exemplarité des trois piscines et suggère une communication via le magazine de la communauté d'agglomération pour informer les citoyens et montrer que le développement durable est un axe important du Parisis.

Philippe AUDEBERT s'interroge sur la gestion de la flotte de véhicules du Parisis et souhaite savoir si la CA envisage d'acquérir des véhicules électriques dans le futur sachant qu'elle a vendu ses véhicules diesel pour des véhicules à essence.

Jean-Christophe POULET précise que cela a fait l'objet d'une réflexion mais un problème se pose au niveau de l'installation de bornes électriques sur le parking où se situe actuellement le siège de la CA. La CA n'est pas propriétaire des emplacements de stationnement et ne peut en disposer librement.

Maurice CHEVIGNY indique que la CA Le Parisis a vendu ses véhicules diesel dans un souci d'économie et favorise le développement du covoiturage.

La commission des finances du 15 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire **Prend acte** du rapport établi en 2014 sur la situation en matière de développement durable au sein de la communauté d'agglomération Le Parisis, qui est présenté préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2015.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Yannick BOËDEC indique que conformément aux dispositions de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 (article 11) relative à l'administration territoriale de la République et au code général des collectivités territoriales (articles L.2312-1 et L.2531-1), les membres du conseil communautaire sont amenés à débattre des orientations budgétaires 2015.

Yannick BOËDEC présente et commente le DOB pour l'exercice 2015.

Après l'exposé du bilan financier 2014, en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est fait état des orientations budgétaires 2015 pour la CA Le Parisis.

Il rappelle le contexte économique actuel auquel les collectivités sont confrontées et notamment une baisse généralisée des dotations de l'Etat, près de 11 milliards d'euros sur les trois prochaines années pour l'ensemble des Collectivités.

Aussi, afin de répondre à la fois à cette diminution des dotations et à la nécessité de maintenir le Coefficient d'Intégration Fiscale, il est proposé les orientations suivantes :

- Une baisse progressive de la Dotation de Solidarité Communautaire de 15%/an jusqu'en 2020 (fin initialement prévue en 2016).
- La création d'un nouveau fonds de concours représentant 10,4 M€ pour la mandature.
- Le transfert de l'enveloppe des 100 000 € pour les manifestations communales dans le fonds de concours.
- La prise en charge du prélèvement des villes au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il est précisé que le DOB s'articulera autour de trois priorités :

- Le développement économique,
- Les transports,

- Le soutien financier aux communes.

Il s'agira également de se préparer à l'extension du périmètre qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2016.

Philippe AUDEBERT indique que le document de présentation du DOB est de très bonne qualité et très pédagogique. Il félicite les rédacteurs de ce support.

Il souhaite aborder les difficultés rencontrées par les collectivités pour équilibrer la section de fonctionnement. La DSC connaîtra une réduction progressive et va donc accentuer ce déséquilibre en section de fonctionnement. Les collectivités auront donc du mal à dégager une capacité d'autofinancement et le versement des fonds de concours ne sera pas suffisant. Il souhaite que des solutions différentes soient trouvées pour les prochaines années afin d'aider les collectivités à équilibrer leur budget, notamment au niveau de la section de fonctionnement. Il suggère d'autres aides que le versement de fonds de concours.

Yannick BOËDEC indique qu'en qualité de Maire, il rencontre les mêmes difficultés. Il précise que l'épargne nette représente 4,6 millions d'euros et que le versement de la DSC aux communes est de 4,3 millions d'euros. Il est certain qu'à terme la capacité d'autofinancement de la CA sera également amoindrie si le versement de la DSC est maintenue à 100 %.

La principale coupe budgétaire faite aujourd'hui au niveau des communes est l'investissement car elles n'ont pas d'autres choix. L'objectif est d'aider les communes à l'investissement. Sur 6 ans, il doit y avoir 20 millions d'euros d'investissement par les communes, à défaut il faudra revoir le dispositif.

Il ajoute qu'aucun critère d'intérêt communautaire ne sera exigé pour les projets d'investissement proposés par les communes.

Il rappelle également que certains n'étaient pas favorables au maintien de la DSC car elle ne favorisait pas l'évolution du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Le versement de DSC en section de fonctionnement induit la réduction des dotations versées par l'Etat. Le fonds de concours n'a pas cet effet sur les dotations.

Néanmoins, l'orientation prise est une réduction progressive qui doit permettre à chaque commune de prendre les dispositions pour éviter de se retrouver en difficultés au moment où la DSC ne sera plus versée.

Philippe AUDEBERT soutient qu'un chemin médian peut être recherché pour faire coïncider deux objectifs inconciliables : maintien du CIF et assurer l'équilibre de la section de fonctionnement des budgets des communes.

Yannick BOËDEC ajoute que la CA réalise un réel effort budgétaire pour soutenir les communes en prévoyant près de 20 millions d'euros en faveur de l'investissement des communes sur 6 ans. Il appartient également aux communes de trouver d'autres solutions de ressources.

Antoine RAISSEQUIER indique qu'il a une lecture inverse du DOB que celle de Philippe AUDEBERT. Il considère que la CA effectue un effort assez sensible en direction des communes. Il y a une réelle préoccupation quant au soutien et à l'accompagnement des communes dans leur projet d'investissement. Il s'interroge sur les perspectives financières et notamment sur le niveau des recettes à venir sachant évidemment que les dotations de l'Etat vont diminuer. Il souhaite connaître les projets d'investissement envisagés par la CA sur les prochaines années pour trouver les ressources financières nécessaires pour mener ses actions.

Yannick BOËDEC se réfère au PPI de la CA pour apporter des précisions sur les opérations d'investissements et les recettes à venir.

Celui-ci a été établi jusqu'en 2019 sur périmètre constant, soit à 10 communes, pour un montant de 76 621 755 €.

Il est composé des projets suivants :

- Construction de l'Aire d'accueil de Pierrelaye/Beauchamp estimée à 2 100 000 €
- Création de l'aire d'accueil d'Herblay estimée à 2 475 000 €
- Développement économique avec la création de ZAE pour près de 4 590 000 €
- Fibre optique estimée à 400 000 €
- Fonds de concours pour près de 15 284 669 €
- Mise aux normes PMR des points d'arrêt bus estimée à 2 100 000 €
- Rénovation des Parcs et massifs forestiers estimée à 230 000 €

- Travaux Parking de Montigny 2 100 000 €
- PLH estimé à 2 300 000 €
- Subvention programme « habiter mieux » pour 500 000 €
- Vidéoprotection pour 1 150 000 €
- Travaux de voiries et réseaux à 19 249 000 €

Il rappelle que l'objectif est de ne pas augmenter les taux d'imposition durant le mandat. Il est possible que, dans le cadre du rapprochement des Communautés d'agglomération, les dotations soient gelées pendant deux ans. Ce mécanisme est actuellement prévu par la Loi de finances pour 2015 mais il faudra veiller à ce que ce mécanisme soit maintenu en 2016. Il invite les parlementaires à être vigilants sur ce point lors du vote de cette loi.

Bernard DEVOIZE indique qu'avec les trois priorités annoncées, à savoir, le développement économique, les transports et le soutien financier aux communes, il est évoqué la nécessité de transférer de nouvelles compétences afin d'augmenter le CIF. Il est mentionné dans le rapport qu'en 2015 les transferts suivants seront envisagés : l'éclairage public, l'assainissement, la vidéoprotection et sont également prévus des études d'opportunité pour les bibliothèques, médiathèques ou les polices municipales. Il est certain que si le CIF n'augmente pas, les dotations vont encore diminuer.

Cette logique de l'administration territoriale conduit à terme au dépouillement des communes de leurs prérogatives ainsi que la suppression des départements.

Dans ce contexte de crise budgétaire, tant au niveau des communes que de la CA, il n'est plus question de répartition des compétences entre ces entités mais de savoir si la CA serait en capacité de remplir les mêmes missions de service public que les communes alors qu'elle est éloignée des habitants.

Dans les dispositions prévues pour soutenir financièrement les communes, il est proposé que la CA continue à prendre en charge les prélèvements des villes au titre du FPIC (mécanisme de péréquation horizontale consistant à prélever une fraction d'une ressource fiscale d'une commune pour le reverser à d'autres collectivités moins favorisées). Il se demande s'il est vraiment juste que des communes qui doivent faire preuve de solidarité envers leurs homologues, moins favorisées qu'elles, puissent s'exonérer de leurs contributions. Inversement, il souhaite savoir pourquoi les communes, qui ne seraient pas concernées par cette contribution, devraient indirectement y participer via le budget de la CA. Il indique que cette prise en charge par la CA n'est vraisemblablement pas conforme à l'esprit du législateur qui a créé ce Fonds de péréquation.

Il note qu'il est fait état d'une diminution globale des dotations de l'Etat d'un montant de 750 000 €. Cette austérité est plus que préoccupante alors que des besoins essentiels dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement, de la santé ou du logement ne cessent de s'accroître, le gouvernement décide de ponctionner les communes qui doivent gérer en direct les difficultés de vie rencontrées par les citoyens.

Alors que les collectivités représentent 71 % de l'investissement public du pays, ces décisions gouvernementales vont entraîner un ralentissement de leur investissement, une diminution de leurs commandes et la compression de l'emploi local public et privé. Ces choix s'accompagnent d'une augmentation de près de 41 milliards d'euros des aides aux entreprises via le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et la baisse des cotisations patronales. Ces aides ont eu pour seul effet, la dégradation de l'emploi et des investissements des entreprises en alimentant généreusement les dividendes. La France est l'un des pays au premier rang de la rémunération de l'actionariat laquelle a connu une augmentation de 30 % au printemps de l'année dernière. Cette ponction organisée des collectivités, notamment au profit des milieux financiers n'est pas acceptable.

Yannick BOËDEC indique que les transferts de compétences ne sont pas forcément liés à l'augmentation du CIF et qu'il y a également une logique de territoire qui s'impose. Pour illustration, il cite l'exemple de la gestion des déchets ménagers en précisant que l'existence de trois syndicats pour assurer la gestion n'est pas forcément utile et qu'il convient d'opérer différemment pour générer des économies d'échelle.

Concernant le transfert des bibliothèques ou des médiathèques, cette réflexion est menée dans le cadre d'une logique de territoire dans la perspective du rapprochement avec la CA de Val et Forêt qui a compétence en la matière.

Pour le transfert des polices municipales, il rappelle que les Maires ne sont pas favorables à ce transfert et le bureau communautaire a décidé de ne pas lancer d'étude.

Cependant, il y a une volonté de mutualiser la vidéoprotection, une étude d'opportunité et de faisabilité du développement de la vidéo protection sur le territoire intercommunal a été lancée.

Enfin, si la CA ne prend pas en charge le paiement du FPIC en lieu et place des communes, la situation conduirait à ce que Montigny-lès-Cormeilles y contribue alors que Beauchamp ne serait pas concerné. Le mode de calcul prévu par l'Etat conduit à ce qu'une seule ville ne soit pas concernée dans le périmètre de la CA. Un accord unanime a été pris avec l'ensemble des Maires pour prendre en charge cette contribution.

Philippe AUDEBERT constate qu'entre 2013 et 2014 les impôts et taxes n'augmentent que de 1,33 % et s'interroge sur le fait de savoir si le territoire de la CA devient moins attractif pour les entreprises et souhaite connaître l'origine de cette stagnation.

Yannick BOËDEC explique qu'il y a deux phénomènes, un lié à une faible évolution des bases de la CA et l'autre lié à une baisse de l'inflation fixée à 0.8 au lieu de 1,2/1,4, donc une évolution de 0,5 au lieu de 1. La baisse en matière de construction des logements contribue également à cette situation, même constat au niveau national.

Michel VALLADE fait savoir qu'il partage les inquiétudes exprimées sur les difficultés rencontrées par les communes à équilibrer la section de fonctionnement par rapport aux dépenses effectuées. Même si les collectivités ont une réelle volonté en terme de développement économique pour assurer de nouvelles ressources, la croissance est également essentielle pour permettre aux entrepreneurs de s'engager. Il fait référence au rapport du Sénat dans lequel il est fait état que d'ici 2017 la quasi-totalité des collectivités seraient en déficit avant même d'avoir payé les frais financiers et les remboursements, il s'agit du « double déficit ». Il souligne l'ambition forte de la CA dans un contexte aussi difficile.

Il faut relativiser entre endettement et patrimoine. Il s'agira d'assurer la croissance des ressources en même temps que la croissance des dépenses, ce qui n'est pas forcément évident et le contexte actuel ne favorise pas cette situation

Clara PLARD souhaite savoir quels sont les nouveaux critères de répartition des fonds de concours sachant qu'il y a une modification du règlement d'attribution, s'agit-il de critères sociaux ou de quartiers prioritaires ?

Yannick BOËDEC précise que ce sont les mêmes critères que la DSC pour déterminer le montant des fonds de concours.

Régis GLUZMAN considère que la CA a de réels atouts, 3 autoroutes, parcs d'activités, et il faut les mettre en valeur (Vallée de Montmorency) et savoir être confiant et ambitieux.

Yannick BOËDEC précise que sur les 20 millions d'euros de travaux de voirie, 8 millions d'euros seront consacrés à la rénovation de la chaussée Jules César.

La commission des finances du 15 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable sur le DOB.

Le conseil communautaire **Prend acte** de la tenue et de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires 2015, en application des textes susvisés.

4. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2015

Claude BODIN indique que, conformément à la réglementation, les attributions de compensation prévisionnelles doivent être fixées par le conseil communautaire et notifiées aux communes avant le 15 février de l'exercice concerné.

Il est proposé de définir les attributions de compensation prévisionnelles comme suit :

	Montant de l'attribution de compensation définitif 2014	Montant de l'attribution de compensation prévisionnel 2015
Beauchamp	6 082 449 €	5 972 997 €
Bessancourt	1 030 996 €	971 163 €
Cormeilles-en-Parisis	3 676 689 €	3 534 042 €
Franconville	8 368 089 €	8 270 242 €
Herblay	7 444 222 €	7 307 889 €
La Frette-sur-Seine	204 901 €	184 439 €
Montigny-Lès-Cormeilles	2 948 963 €	2 619 786 €
Pierrelaye	3 078 524 €	3 015 360 €
Sannois	6 340 010 €	6 133 197 €
Taverny	8 203 364 €	7 209 644 €
TOTAL	47 378 207 €	45 218 759 €

L'évaluation des charges transférées prévisionnelles 2015 a été présentée lors de la CLECT du 19 janvier 2015.

La diminution du montant des attributions de compensation est due à la prise en charge du transfert des 6 piscines sur une année pleine et aux transferts des voiries et des parkings déclarés d'intérêt communautaire.

Les attributions de compensation prévisionnelles 2015 feront l'objet d'une réévaluation en CLECT pour prendre en compte les transferts de charges qui devraient intervenir sur l'année 2015.

La commission des finances du 15 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Yannick BOËDEC signale qu' **Antoine RAISSEGUIER** a quitté la séance à 21h33.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention : Jean-Luc MAYENOBE), **Approuve** le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2015 conformément au tableau ci-dessus.

5. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 4 D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

Claude BODIN indique que le 26 novembre 2012, la communauté d'agglomération a accordé à la commune de La Frette-sur-Seine un fonds de concours pour « la requalification du centre gare » d'un montant de 460 410 €.

La convention d'attribution stipule que « la Commune bénéficiaire du fonds de concours doit commencer l'opération dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la convention ».

Par courrier du 18 novembre 2014, la commune informe l'agglomération qu'elle ne pourra pas respecter ce délai et demande une prolongation pour débiter l'opération.

Le règlement d'attribution des fonds de concours du 3 février 2014 autorise un délai de 3 ans maximum à partir de la notification de la subvention pour commencer les travaux.

Par conséquent, il est proposé de modifier par avenant l'article 2 de la convention N° 4 d'attribution de fonds de concours à la commune de La Frette-sur-Seine, et de fixer le délai pour commencer les travaux à 3 ans, soit avant le 5 décembre 2015.

La commission des finances du 15 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Modifie** par avenant l'article 2 de la convention N° 4 d'attribution de fonds de concours à la commune de La Frette-sur-Seine, et de fixer le délai pour commencer les travaux à 3 ans, soit avant le 5 décembre 2015
- **Autorise** le Président à signer l'avenant N° 1 à la convention N° 4 d'attribution de fonds de concours à la commune de La Frette-sur-Seine.

6. AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (A.P.C.P) POUR LA CONSTRUCTION DES PISCINES

Francine OCCIS indique que suite à l'exécution du budget 2014, et au décalage des travaux de construction des piscines il est proposé de redéfinir l'A.P.C.P. comme suit :

Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement		
	2009-2013	2014	2015
34 282 754,03 €	14 317 754,03 €	15 222 557,32 €	4 742 442,68 €

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

La commission des finances du 15 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention : Jean-Luc MAYENOBE), **Approuve** l'actualisation de l'A.P.C.P. pour la construction des piscines conformément au tableau ci-dessus.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (S.T.I.F.) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET BUS POUR LA LIGNE « RATP » 261, LES LIGNES « CARS LACROIX » 95-19, 95-20, 95-21, 30-03, 30-07, 30-12, 30-38, 30-47 ET LA LIGNE « TVO » 3

Philippe BENNAB indique que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts bus (PAB), le STIF est susceptible de subventionner les études associées à hauteur de 300 € maximum par point d'arrêt bus.

Soit un total de 86 400 € pour 288 points.

Il est proposé de solliciter les subventions auprès du STIF pour la mise en accessibilité des points d'arrêt de bus pour la ligne « RATP » 261, les lignes « Cars Lacroix » 95-19, 95-20, 95-21, 30-03, 30-07, 30-12, 30-38, 30-47, et la ligne « TVO » 3.

A noter que les études de mise en accessibilité des lignes de bus non listées ci-dessus ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du STIF.

La commission aménagement de l'espace public et environnement du 26 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement de la procédure de mise en accessibilité des points d'arrêt bus pour la ligne « RATP » 261, les lignes « Cars Lacroix » 95-19, 95-20, 95-21, 30-03, 30-07, 30-12, 30-38, 30-47, et la ligne « TVO » 3.
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions auprès du STIF pour la réalisation de l'étude de mise en accessibilité de ces points d'arrêt et à signer les demandes afférentes, ainsi que toute pièce administrative relative à ce dossier.
- **Inscrit** les dépenses relatives à l'étude de mise en accessibilité des lignes précitées au chapitre 20 et les recettes au chapitre 13 du budget communautaire des exercices correspondants.

8. ELARGISSEMENT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS URBAINS

Bernard JAMET indique que dans les statuts de la communauté d'agglomération Le Parisis, la compétence (obligatoire) aménagement de l'espace comprend « l'organisation des transports urbains ».

Il est possible d'étendre la compétence dans le cadre des statuts à l'installation et l'entretien du mobilier urbain affecté à chaque point d'arrêt y compris les abris bus.

L'implantation des abribus est aujourd'hui du ressort des communes, qui décident d'en installer, ou pas, sur les points d'arrêt. Le plus souvent, ils sont dotés d'emplacements publicitaires commerciaux et sont inclus dans un contrat avec une entreprise spécialisée, y compris pour l'entretien.

Ligne	Beauchamp	Bessancourt	Cormeilles-en-Parisis	Franconville	Herblay	La Frette-sur-Seine	Montigny-les-Cormeilles	Pierrelaye	Stannois	Taverny	Nombre de PAB	Montant (€)	Demande de subvention (€)
95-19	X			X	X		X	X	X		74	300	22200
95-20			X		X	X		X			29	300	8700
95-21					X		X	X			13	300	3900
30-03				X					X		50	300	15000
30-07					X						33	300	9900
30-12			X								13	300	3900
30-38			X		X	X	X				15	300	4500
30-47			X		X						15	300	4500
261				X					X		22	300	6600
TV03			X			X					24	300	7200
												Total	86400

Le STIF ne finance pas ce type d'abribus.

Les abribus peuvent aussi être exempts de toute publicité ou voués à la seule publicité institutionnelle.

Dans ce cas, dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêt, le STIF subventionne leur acquisition (mais pas leur entretien) par les collectivités locales à hauteur de 75% du prix HT.

Dans ce cadre, les exploitants de lignes de bus pourraient continuer à implanter sur les abribus des outils de communication en direction des usagers.

Comme dans certaines autres agglomérations, Le Parisis pourrait acquérir et faire poser, à chaque fois qu'il rend un point d'arrêt accessible (après accord de la commune), un abribus sans publicité commerciale, subventionné à 75% par le STIF. Au total, la communauté d'agglomération rendrait accessible environ 300 points d'arrêt entre 2015 et 2018. En valeur moyenne, un abribus simple coûte 2 500 € HT pose comprise, hors subvention.

Ainsi, le coût estimé serait de 600 € HT par abribus pour la communauté d'agglomération.

Il conviendrait alors de procéder à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Le Parisis pour intégrer cette compétence.

La commission transports, sécurité et développement du territoire du 28 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Jacqueline HUCHIN fait part de sa satisfaction des actions menées dans le domaine des transports par la CA. Néanmoins, elle regrette les décisions prises par le Conseil Général en matière de transport notamment la suppression des financements relatifs à la carte Imaginaire qui crée des difficultés pour les jeunes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'extension de la compétence obligatoire « organisation des transports urbains » à « l'installation et à l'entretien d'abribus sans publicité commerciale sur les sites des points d'arrêt bus du territoire »,
- **Approuve** la modification des statuts de la communauté d'agglomération Le Parisis précédemment autorisés par l'arrêté préfectoral A 14 – 325 – SRCT du 13 octobre 2014, en vue

de compléter l'article III A/ 2) par les termes suivants : « ... définition d'un schéma de circulation douce, *installation et entretien des abribus sans publicité commerciale* ».

- **Précise** que la présente délibération sera notifiée aux représentants des communes de Beauchamp, Bessancourt, Corneilles-en-Parisis, Franconville-la-Garenne, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Corneilles, Pierrelaye, Sannois et Taverny, en vue de la consultation des conseils municipaux, qui ont trois mois pour se prononcer,
- **Sollicite** le Préfet du Val d'Oise aux fins qu'il autorise la prise de la compétence et la modification des statuts de la Communauté d'agglomération le Parisis afférente, au terme du délai de consultation des communes concernées.

9. CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Yannick BOËDEC indique qu'afin de prendre en compte les besoins en personnel, il est proposé de créer certains postes et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois seront pourvus par des agents titulaires ou non titulaires le cas échéant.

Le bureau communautaire du 29 janvier 2015 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, **à la majorité** (1 abstention : Jean-Luc MAYENOBE) :

- **Crée** les emplois suivants :
 - Filière administrative :
 - 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services (150 000 à 400 000 habitants)
 - 2 postes d'Attaché Territoriaux
 - 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
 - Filière technique :
 - 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe
 - Filière Sportive :
 - 3 Educateurs des APS
- **Approuve** le tableau des effectifs qui sera annexé à la délibération.

10. VŒU INTERCONNEXION DE LA LIGNE H AVEC LE METRO AUTOMATIQUE DU GRAND PARIS

Bernard JAMET indique que le Nouveau Grand Paris (carte ci-dessous) prévoit, au nord de Paris, un vaste hub de transports collectifs : la gare de Saint-Denis Pleyel.



Cette gare nouvelle, située à l'interconnexion des lignes de métro 13 (actuelle), 14 (en cours de prolongement), 15 est, 15 ouest, 17 et 18, occupera une place stratégique dans le réseau de transports francilien. Elle donnera un accès direct au quartier d'affaires de La Plaine Saint-Denis, aux aéroports

d'Orly (par la ligne de métro 14 prolongée au sud) et de Roissy-Charles de Gaulle (RER B), à La Défense (ligne 15 ouest)...

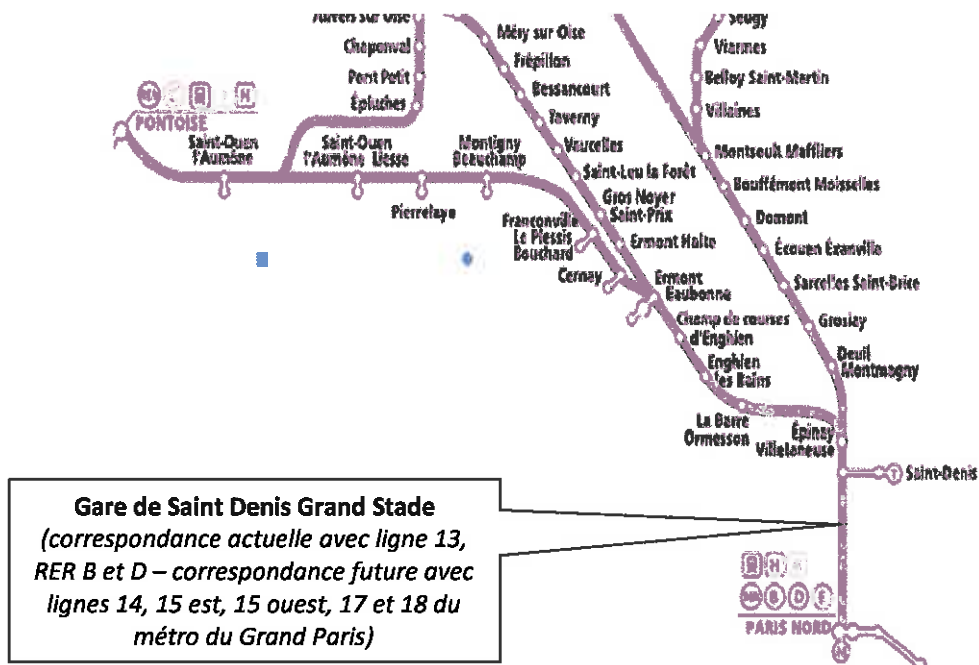
Hors, la ligne H de la SNCF (Paris-Pontoise via Montigny-Beauchamp et Paris-Persan Beaumont via Taverny) passe déjà en gare de La Plaine-Stade de France sans s'y arrêter (absence de quais). Cette gare, qui dessert aussi tout le nouveau quartier économique de la Plaine de France (+8.000 emplois/an), sera reliée dans le cadre du Grand Paris à Saint-Denis Pleyel par une passerelle piétonne (300 mètres environ).

Le fait de ne pas prévoir dès l'origine une correspondance (quais supplémentaires en gare de « Saint-Denis Stade de France ») serait incompréhensible et reviendrait à priver les Valdoisiens, et spécialement les usagers de la ligne H, des infrastructures du Grand Paris (auxquelles les usagers de la ligne J auront accès à Bois-Colombes).

Cette réalité a été reconnue par les pouvoirs publics puisque le dossier d'enquête publique sur le réseau « Grand Paris Express » mentionne une étude de faisabilité « en cours » sous maîtrise d'ouvrage de RFF en vue d'ajouter un arrêt de la ligne H à Saint-Denis Pleyel. Mais cette seule étude de faisabilité ne suffira pas à obtenir satisfaction quelles que soient ses conclusions.

La ville de Taverny a pris position dans ce dossier, tout comme le Conseil général du Val d'Oise, qui demande expressément que « l'arrêt de la ligne H à La Plaine - Stade de France soit financé et réalisé pour permettre aux 200.000 utilisateurs de cette ligne, majoritairement valdoisiens, de profiter d'une correspondance en gare de Saint-Denis Pleyel avec les lignes 14, 15, 16, 17 et 18 du Grand Paris ».

Il s'agit d'un dossier de long terme sur lequel il serait souhaitable que la CA Le Parisis prenne une position de principe, et poursuive ensuite ses interventions avec les autres collectivités concernées (en l'état actuel conseil général, CA Val et Forêt, CA Cergy-Pontoise, CA Vallée de Montmorency, CC Ouest de la Plaine de France, CC Vallée de l'Oise).



La commission transports, sécurité et développement du territoire, du 28 janvier 2015 et le bureau communautaire du 29 janvier 2015 ont émis un avis favorable.

Michel VALLADE souhaite émettre un avis en précisant qu'il est regrettable que la Métropole draine l'essentiel des financements de la Région Ile-de-France. La Taxe Spéciale pour l'Équipement (TSE) figure maintenant sur les relevés d'imposition, à peu près 30 euros de contribution. Il est demandé aux départements limitrophes de la Grande Couronne de rapporter les transports sur le grand 8, il est donc logique que cette station soit créée pour permettre la jonction. Il y a une double participation à la fois au niveau de la réalisation du grand 8 et au niveau de la réalisation des ouvrages pour rejoindre le grand 8.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Formule le vœu** auprès de la Région Ile-de-France (STIF) que dans le cadre de la réalisation du métro automatique du Grand Paris Express, l'interconnexion de la ligne H du Transilien avec la gare de Saint-Denis Pleyel soit assurée afin de garantir un maillage optimal des territoires franciliens du nord de la région Ile de France avec le reste de la région-capitale,
- **Demande instamment** à l'Etat et au conseil régional, négociateurs et signataires du futur contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020, ainsi qu'à SNCF-Réseau, propriétaire des infrastructures ferroviaires, d'inscrire dans celui-ci, parmi les priorités, la poursuite et l'achèvement de toutes les études nécessaires à un arrêt de la ligne H en gare de Saint-Denis-Stade de France, ainsi que le financement des travaux d'infrastructures et d'exploitation nécessaires à cette fin,
- **Demande instamment** à SNCF-Réseau d'achever au plus vite l'étude de faisabilité en cours et de venir en présenter les résultats dans les meilleurs délais à l'ensemble des élus valdoisiens concernés.

11. LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014

Yannick BOËDEC indique que, conformément à l'article 133 du code des marchés publics et à l'arrêté du 21 juillet 2011 qui en précise les modalités d'application, les acheteurs publics doivent publier au cours du 1^{er} trimestre de l'année la liste des marchés conclus l'année précédente.

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014

(Article 133 du Code des marchés publics)

N°	OBJET	DATE NOTIFICATION	TITULAIRE	CODE POSTAL
MARCHES DE FOURNITURES				
MONTANT COMPRIS ENTRE 20 000 ET 89 999 € H.T				
2014/17	Acquisition de 22 vélos aquatiques	16/05/2014	ABYSSE	59160
2013/18	Acquisition de 3 robots de nettoyage et d'un aspirateur pour les piscines intercommunales	22/05/2014	HEXAGONE	95100
2013/21	Acquisition d'appareils de cardio training pour les piscines intercommunales	16/05/2014	JOHNSON	78190
2014/31	Fourniture, installation et maintenance de matériel de vidéosurveillance pour les piscines intercommunales	16/12/2014	VIOLA	78502
MONTANT AU DELA DE 207 000 € H.T				
2014/02	Fourniture de gaz et d'électricité pour les 3 piscines intercommunales / lot 1 : Electricité	20/03/2014	EDF	92099
2014/02	Fourniture de gaz et d'électricité pour les 3 piscines intercommunales / lot 2 : Gaz	20/03/2014	TOTAL ENERGIE GAZ	92400
MARCHES DE SERVICES				
MONTANT COMPRIS ENTRE 20 000 ET 89 999 € H.T				
2013/28	Travaux d'entretien d'électricité pour les aires d'accueil des gens du voyage	23/01/2014	PRUNEVIEILLE	93200
2014/05	Mission d'assistance au recrutement	02/05/2014	MICHAEL PAGE	95522
2014/13	Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement des aires d'accueil des gens du voyage	09/07/2014	STPE	79509
2014/25	Réalisation du site internet de la Communauté d'agglomération Le Parisis	13/10/2014	GALLIMEDIA	95003
2014/27	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système d'information géographique	17/12/2014	REALIA	63450
2014/29	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la rue de la République à Montigny-lès-Cormeilles	18/08/2014	ACTEON	95290
2014/43	Réalisation du magazine de la Communauté d'agglomération Le Parisis	17/12/2014	KHARACTER	95220
MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 206 999 € H.T				
2014/14	Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des points d'arrêts de bus	08/08/2014	SODEREF OISE	60765

2014/15	Etude territoriale bus en faveur d'une mobilité durable	07/08/2014	INDDIGO	75010
2014/30	Entretien et petits travaux en espaces verts du parc Schiumberger	20/11/2014	LES ATELIERS DU MOULIN	95110
MONTANT AU DELA DE 207 000 € H.T				
2014/04	Gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage	02/04/2014	SG2A	69140
2014/07	Lutte contre les tags et les graffitis	06/09/2014	TV NET	95420
2014/12	Maintenance des installations techniques des 3 piscines intercommunales	30/09/2014	HERVE THERMIQUE	95003
ARCHES DE TRAVAUX				
MONTANT COMPRIS ENTRE 20 000 ET 89 999 € H.T				
2014/22	Reprise des travaux de fermeture des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bessancourt	01/07/2014	Jean-Baptiste FALCK	95240
2014/23	Reprise des travaux de fermeture des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cormelles-en-Parisis	01/07/2014	Jean-Baptiste FALCK	95240
MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 4 999 999 € H.T				
2014/03	Fourniture et pose de la signalétique pour les trois centres aquatiques intercommunaux	24/03/2014	ABSCISSE SIGNALÉTIQUE	75013
2014/32	Enfouissement des réseaux de la rue de la République à Montigny-lès-Cormeilles / lot 1 : ERDF et Orange	25/11/2014	V.O.T.P. / VIOLA	95310
2014/32	Enfouissement des réseaux de la rue de la République à Montigny-lès-Cormeilles / lot 2 : Eclairage public	25/11/2014	V.O.T.P. / VIOLA	95310

Cette liste fera l'objet d'une publication officielle sur le site klekoon et d'une mise en ligne sur le site de la communauté d'agglomération Le Parisis.

Le bureau communautaire du 29 janvier 2015 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire **Prend acte** de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2014.

12. INFORMATIONS – DECISIONS DU PRESIDENT

Yannick BOËDEC rappelle la liste des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du conseil communautaire :

- **d-2015-01 du 5 janvier 2015** : signature d'un marché public relatif à l'étude de circulation et de stationnement sur les axes RD14 et RD106/392 avec la société CDVIA, sise 2 RUE Suchet – 94 700 MAISONS-ALFORT, pour un montant de 54 000 € H.T.
- **d-2015-02 du 5 janvier 2015** : signature de la convention d'objectifs 2015 avec l'association Initiative 95, sis 3 avenue des Béguines – 95800 CERGY, pour un montant prévisionnel de 44 000 € (net de taxe), pour l'année 2015.
- **d-2015-03 du 5 janvier 2015** : signature de la convention de partenariat 2015 avec l'association Ecole de la Deuxième Chance, dont le siège social est 13, rue de l'Escouvrier – 95200 SARCELLES d'un montant prévisionnel 50 000 € (net de taxe) pour l'année 2015.
- **d-2015-04 du 12 janvier 2015** : signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du CIG dans le cadre d'une mission de maintenance du classement des archives communautaires, avec le CIG, sis 15 rue Boileau à Versailles (78 000). Les frais d'intervention sont fixés à 38 € par heure de travail. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification au service du CIG.
- **d-2015-05 du 20 janvier 2015** : signature d'un marché public relatif à l'entretien et la maintenance des bâtiments gérés par la communauté d'agglomération, avec la société MTO, sise 251 rue de Crimée à Paris (75019). Ce marché est un marché à bons de commande, traité à prix unitaires figurant au Bordereau des prix unitaires (BPU) et un montant maximum sur la durée totale du marché de 200 000 € H.T. Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015.
- **d-2015-06 du 28 janvier 2015** : signature d'un marché public relatif aux travaux de requalification de voirie rue de la République à Montigny-Lès-Cormeilles, avec le groupement FAYOLLE / VOTP, dont le mandataire la société FAYOLLE, sise 30 rue de l'Egalité – 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY. Le montant des prestations s'élève à 686 086,53 € H.T. La durée du marché se confond avec son exécution. Elle est de six mois à compter de l'ordre de service de début des travaux plus les trente jours de préparation à compter de la date de notification du marché.

Le conseil communautaire **Prend acte** des décisions prises par **Yannick BOËDEC** depuis la dernière séance du conseil communautaire.

13. INFORMATION - ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE FIN DE DETACHEMENT SUR L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE MME NADINE RAUFFET

Yannick BOËDEC indique qu'en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, l'autorité territoriale peut mettre fin aux fonctions d'un fonctionnaire occupant un emploi fonctionnel dans le cadre d'une procédure fixée par l'article 53 de ladite loi.

En l'occurrence, une procédure de décharge de fonctions a été lancée à l'encontre de Mme Nadine RAUFFET, Directeur Général Adjoint des Services pour perte de confiance.

Dans le cadre de cette procédure, l'assemblée délibérante est informée.

14. QUESTIONS DIVERSES.

Yannick BOËDEC indique que le STIF devait voter, après la séance du conseil communautaire du 1^{er} décembre 2014, la création de deux lignes de bus, la 261 et l'extension d'une ligne pour le tramway T2. Ce vote a bien eu lieu. La ligne 261 reliant Franconville au T8 fonctionne bien depuis le 1^{er} janvier 2015. La ligne reliant Le Parisis et la ligne du T2 a également été actée pour une mise en activité à compter du 2 mars 2015.

A l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du STIF qui se réunit le 11 février 2015, il est prévu les dossiers suivants :

- La restructuration du réseau d'Herblay, avec un renfort d'offre sur la ligne 30-07, financée en bonne partie par la CA (115.000€).
Au total, le réseau herblaysien sera désormais constitué d'une ligne principale « Buttes blanches/Cailloux Gris/Bayonnes/Naquettes/Gare » dénommée 30-07 fonctionnant du lundi au samedi et le dimanche matin, d'une ligne secondaire desservant les quartiers au sud de la voie ferrée sans plus franchir celle-ci, la 30-47, et d'une troisième ligne également secondaire desservant les quartiers au nord-est d'Herblay par la rue de Pontoise, et terminus dans le quartier de l'illustre Comédie, dénommée 30-48. Le démarrage est prévu au 1^{er} septembre 2015.
- Des renforts d'offre sur la ligne 30-10 à Taverny et Beauchamp : 1 desserte de plus en soirée la semaine, 2 dessertes en plus en journée le samedi. C'est le début d'un processus. Le démarrage est prévu au 1^{er} septembre 2015.
- Des renforts d'offre sur la ligne 30-05 à Montigny-les-Cormeilles et Cormeilles-en-Parisis : 1 desserte de plus en soirée la semaine, 15 dessertes en plus en journée le samedi, 18 dessertes en plus en journée le dimanche. C'est le début du processus de fusion avec la 30-19.
- La restructuration du réseau du sud de Cormeilles, rendue indispensable par l'exploitation de la ligne TVO3. Il s'agit d'un nouveau circuit (Les Champs Guillaume/Les Bois-Rochefort) pour la ligne 30-46 (dont le circuit initial est repris en bonne partie par la TVO3) et d'un nouveau circuit desservant des quartiers non desservis jusqu'à présent (Noyer de l'Image et Emy les Prés) pour la ligne 30-21. Cette dernière sera à terme exploitée en midibus électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, **Yannick BOËDEC**, lève la séance à 21 heures 55.

Le secrétaire de séance,

Daniel LEMOINE



Le Président,

Yannick BOËDEC

